



Nota : La concession a été obtenue pour la première fois en 1887. La concession actuelle va jusqu'à fin 2023.

Note sur les taxes payées par un navire : 2 types de taxes

- Droits de ports perçus par les Douanes
 - ▶ Taxes sur les navires (selon le volume)
 - ▶ Taxes sur les marchandises (d'après le tonnage), reversées à la C.C.I.
- Taxes d'outillage pour la location des grues et du personnel, facturées à la société de manutention.